

Numéro :	ASA-413 (R)
Titre :	Remboursement des droits de scolarité
Mise en application :	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Entrée en vigueur :	Le 18 septembre 2014
Approbation :	Conseil d'administration, le 17 septembre 2014 Référence : 2014-2015/